

Fiche 26 : COORDONNATEUR ATELIER RELAIS SUD-MANCHE

POSTE	Poste implanté au collège « André Malraux » de Granville
CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	Dans le cadre d'un projet éducatif global : - accueil et prise en charge d'élèves de collège ou de lycée : ➤ en situation de rupture avec l'institution scolaire, ➤ qui ont souvent perdu le sens des règles de base de la vie en établissement scolaire, ➤ qui font parfois l'objet d'une mesure judiciaire d'assistance éducative. - objectif final : la réinsertion de l'élève dans son établissement d'origine ou tout établissement adapté à son projet.
FONCTIONS ET ACTIVITES	Sous l'autorité du chef d'établissement, et avec l'aide d'un éducateur spécialisé de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) et des enseignants du collège, l'enseignant de la classe relais : - élabore un projet individuel comportant un volet éducatif et scolaire, - participe à la procédure d'admission de chaque jeune dans la structure, - établit un bilan scolaire qui sert à l'élaboration du projet individuel, - assure le suivi et le renforcement des connaissances et des compétences des jeunes, en référence aux programmes nationaux, par le biais d'un enseignement adapté et individualisé, - entretien des liens réguliers avec les établissements scolaires d'origine pour préparer le retour.
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	- Il est souhaitable d'être titulaire du CAPA-SH option F ou d'un titre équivalent. - Sens du partenariat et du travail en équipe, - Bonne appréhension des partenaires susceptibles d'intervenir auprès d'adolescents relevant de la classe ou de l'atelier relais, - Savoir-faire en termes d'élaboration d'un projet individuel, - Expérience d'adolescents en difficulté souhaitable.
MODALITES DE RECRUTEMENT	La demande du poste au mouvement selon les conditions prévues au bulletin départemental doit être accompagnée de l'envoi d'un CV et d'une lettre de motivation au SRH de la DSDEN sous couvert de l'IEN de circonscription. Les candidats sont reçus par une commission qui détermine leur aptitude à exercer les fonctions et établit un rang de classement des candidatures retenues.